# SANTÉ

## SANTÉ PUBLIQUE

MINISTÈRE DU TRAVAIL,
DE L'EMPLOI ET DE LA SANTÉ

### Arrêté du 7 mars 2011 portant nomination à la commission chargée d'agréer les personnes habilitées à effectuer des missions d'identification par empreintes génétiques dans le cadre d'une procédure judiciaire

NOR : *ETSP1130185A*

Le ministre du travail, de l'emploi et de la santé,

Vu le code civil, notamment son article 16-12 ;

Vu le décret n° 97-109 modifié du 6 février 1997 relatif aux conditions d'agrément des personnes habilitées à effectuer des identifications par empreintes génétiques dans le cadre d'une procédure judiciaire,

Arrête :

Article 1er

M. Benoît ARVEILER est nommé, pour une durée de trois ans, à compter de la publication du présent arrêté, membre titulaire de la commission chargée d'agréer les personnes habilitées à effectuer des missions d'identification par empreintes génétiques dans le cadre d'une procédure judiciaire.

Mme Bénédicte GERARD est nommée, pour une durée de trois ans, à compter de la publication du présent arrêté, membre suppléant de la commission chargée d'agréer les personnes habilitées à effectuer des missions d'identification par empreintes génétiques dans le cadre d'une procédure judiciaire.

Article 2

Le directeur général de la santé est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 7 mars 2011.

Pour le ministre du travail, de l'emploi
et de la santé et par délégation :
*Le directeur général de la santé,*
Pr D. Houssin